

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE DELFORT

- 4 MARS 2016

Service Courrier

L'an deux mil seize, le 25 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires .**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA Josette BESSE à Christine DEL PIE, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, André HELLE à Robert NATALE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Pierre OSER à Marielle BANDELIER, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Judi 18 février	Judi 18 février	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

2016-02-23 Proposition de partenariat avec le réseau de parrainage Mouvement des Entreprises de France
Rapporteur : Christian RAYOT

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée par le réseau de parrainage du Mouvement des Entreprises de France en Franche Comté dans le cadre d'actions spécifiques de mises en place pour l'emploi.

La Collectivité consciente des difficultés d'accès à l'emploi sur son territoire propose de soutenir financièrement et matériellement cette démarche par le biais d'une convention de partenariat.

Le principe est de favoriser un dialogue entre les demandeurs d'emploi et les acteurs de l'économie locale, que sont Pôle Emploi, les Espaces Jeunes, les Maisons de l'Emploi etc.... Ce service initié par le MEDEF du Doubs, préoccupé par les problèmes de l'exclusion, compte à ce jour 9 réseaux sur ce Département. Le réseau est constitué de cadres dirigeants d'entreprises, retraités, issus de l'industrie, du commerce, des services, de la santé et de la cellule emploi du MEDEF.

La structure s'appuie sur une écoute favorable des dirigeants d'entreprises en activité ou retraités, des Services de l'Etat en charge de l'Emploi sur le territoire, du Pôle Emploi, des Agences de travail (intérimaires), des organismes de formations, des branches professionnelles et des collectivités locales et territoriales. Le public concerné représente donc toute personne désireuse de s'insérer dans la vie active : chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, jeunes en fin d'études, personnes souhaitant renouer avec la vie professionnelle après une cessation d'activité, adultes à la sortie d'une formation qualifiante, personnes percevant le RMI, le RSA, les demandeurs d'emploi « seniors », les jeunes en formation d'apprentissage à la recherche d'une entreprise d'accueil...

La mise en relation entre le demandeur d'emploi et le groupe de parrainage se fait par le biais de la cellule emploi du MEDEF. La réception des candidatures des demandeurs d'emploi se fait auprès des prescripteurs que sont les organismes d'insertion, les Missions Locales, les Espaces Jeunes, Pôle Emploi ou par relation directe avec un membre du parrainage....

En tant que chef d'entreprise, le parrain apporte au demandeur d'emploi une part de son expérience professionnelle. Son rôle consiste à entendre et comprendre les motivations du demandeur d'emploi, analyser ses attentes et définir son objectif professionnel, le conseiller dans ses démarches auprès des entreprises, l'aider à améliorer ses méthodes de recherche d'emploi (rigueur, efficacité, suivi), l'aider également à la préparation de l'entretien d'embauche par des mises en situation réelles, lui apporter un soutien psychologique.

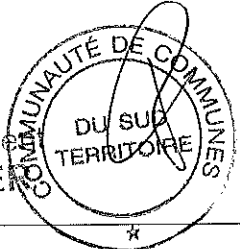
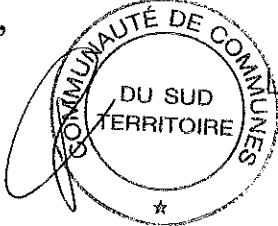
Il met en relation les demandeurs d'emploi et les employeurs (carnet d'adresses, offres d'emploi de la part des entreprises adhérentes et partenaires).

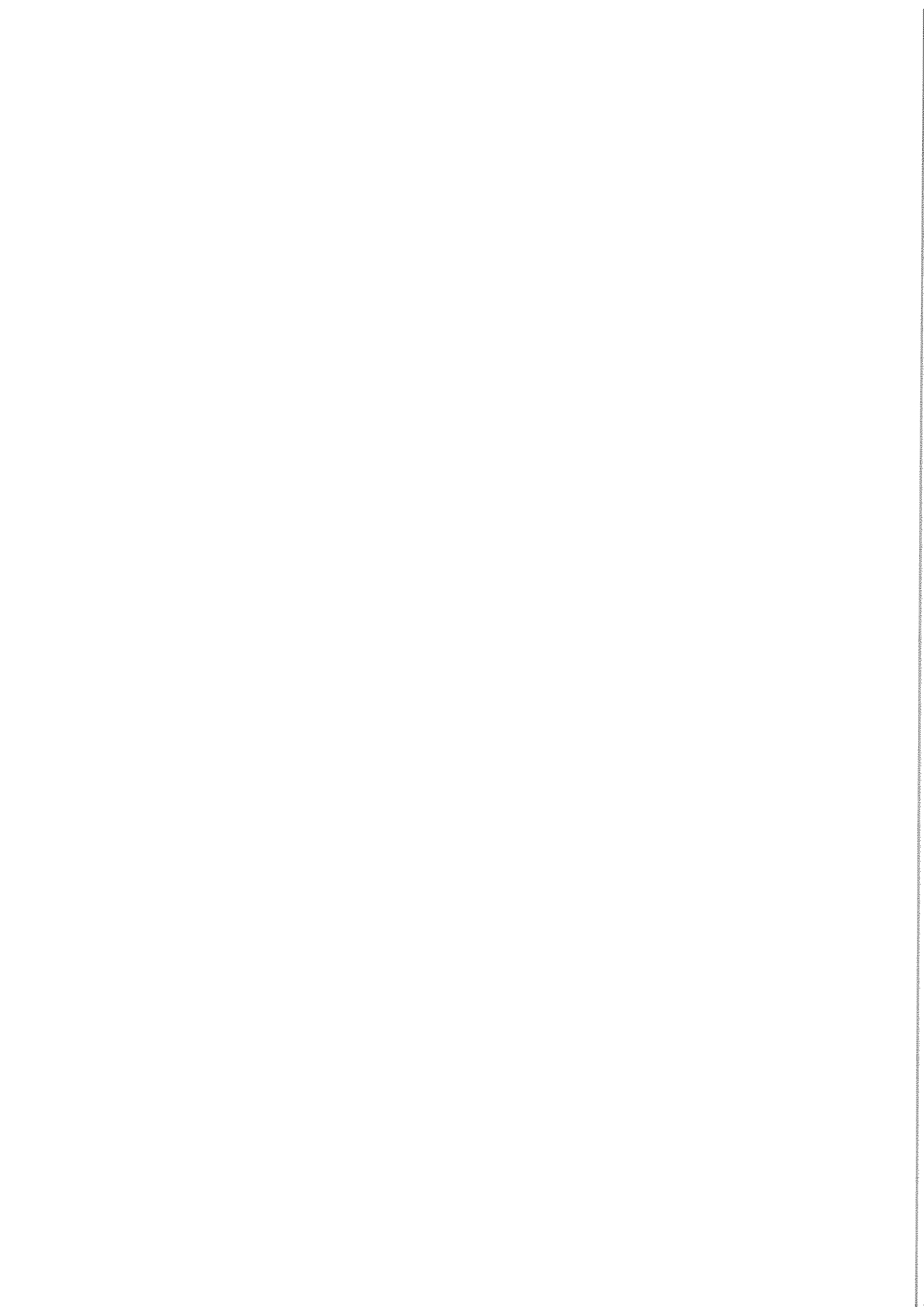
Il est prévu que le nombre minimum de demandeurs d'emploi habitant le Sud Territoire et bénéficiant de ce parrainage pour l'année 2016 soit de 20 personnes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- De se prononcer favorablement pour la mise en place d'une action de parrainage présentée ci-dessus permettant l'accompagnement de demandeurs d'emploi ;
- D'approuver le versement d'une aide de 7 000 € au MEDEF et de valider la convention pour la mise en place de l'action ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Annexes : Présentation réseau + convention.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 04 MARS 2016 Et publication ou notification le 04 MARS 2016</p> <p>Le Président, Le Vice-Président Pierre OSER</p> 	<p>Le Président,</p>  <p>Le Vice-Président Pierre OSER</p> <p>PREFECTURE DU TERRITOIRE DE TERFORT</p> <p>- 4 MARS 2016</p> <p>Service Courrier</p>
---	--



ACTIONS SPECIFIQUES

CONVENTION

PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

- 4 MARS 2016

Service Courrier

Il est établie la présente convention

Entre la **Communauté de Communes du Sud Territoire de Belfort**

Adresse : 8 Place Raymond Forni – 90100 DELLE

Représentée par : **Christian RAYOT** en qualité de Président de la Communauté de Communes du Sud Territoire de Belfort

D'UNE PART,

ET LE

MEDEF Franche Comté

Adresse : BP 81195, 7 rue Auguste Jouchoux – Parc Slava – 25003 BESANCON CEDEX 3

Statut juridique : Association loi 1901

Représenté par : **Alexandre LACOMBE** en qualité de Délégué Général

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{ER} : ENGAGEMENT

Le bénéficiaire s'engage à réaliser une **action spécifique de parrainage** pour l'emploi, destinée aux publics du programme de lutte contre le chômage de longue durée, l'exclusion et la discrimination. Il s'engage à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Les modalités de mise en œuvre de l'action subventionnée sont décrite dans la présente convention.

ARTICLE 2 : OBJET DE L'ACTION ET CONDITIONS DE REALISATION

Cette action aura pour objet de faciliter le parcours d'intégration professionnelle dans le secteur marchand des adultes (notamment demandeurs d'emploi de longue durée ; c'est à dire inscrits au sein d'une agence pour l'emploi depuis plus d'un an) et des jeunes à la recherche d'un emploi ; ce par l'accompagnement que leur assureront :

- des responsables d'entreprises ou ex-responsables d'entreprises,
- des responsables du personnel et/ou des ressources humaines (ou ex-responsables),
- des responsables d'agence de travail temporaire
- ...

Cette action devra nécessairement être conduite selon les pré-supposés suivants :

1. **Implication de la Communauté de Communes du Sud Territoire de Belfort** concernées dans l'action conduite dont :
 - La participation financière (cf article 6)
 - La mise à disposition **gracieusement** d'une salle permettant l'accueil des parrains et des filleuls,
 - L'élaboration d'une feuille d'information sur le dispositif sus visé en concertation avec le service Emploi MEDEF Franche Comté, laquelle sera affichée dans chacune des mairies des communes concernées.

2. **Implication de la Communauté de Communes du Sud Territoire de Belfort** dans l'organisation de réunions permettant la présentation du projet, la mise en place du projet et le suivi de ce dernier. Les membres invités à ces réunions de mise en place et de bilans seront au minimum :
 - Les représentants de la Communauté de Communes,
 - La chargée de mission à l'emploi du Medef Franche Comté,
 - Le coordonnateur responsable au niveau du Medef de cette action,
 - Un ou deux représentants des parrains participant à l'action,
 - La DIRECCTE,
 - Le responsable de l'agence locale pour l'emploi compétent sur ce secteur géographique.

3. **Après la phase pilotée par le service emploi du MEDEF, de « recrutement des parrains »** qui interviendront sur l'action, l'organisation devra nécessairement :
 - Favoriser les rencontres PARRAINS -ORGANISMES PRESCRIPTEURS DE LA MESURE - FILLEULS,
 - Permettre la mise en place de rencontres hebdomadaires d'une demi-journée entre les parrains et les filleuls. Ces rencontres sur le monde de l'entreprise, ses réalités et ses exigences, seront suivies de temps de mise en relation avec des entreprises du secteur marchand du secteur géographique visé par la présente convention,
 - Assurer le soutien des demandeurs d'emploi (filleuls) jusqu'au terme de leur accès à l'emploi marchand (exception faite des missions intérim de courte durée).

Le MEDEF Franche Comté aura la charge du suivi et de la coordination de cette action ainsi que de sa restitution finale aux partenaires (bilan qualitatif et financier de l'action). Le bilan qualitatif sera réalisé en deux exemplaires et le bilan financier en deux exemplaires (paraphés de la signature originale du responsable légal de l'association).

Au-delà de leur propre réseau de connaissances, les parrains pourront s'appuyer sur le fichier des adhérents du **MEDEF Franche Comté**, sur les relations privilégiées de son Service Emploi et sur les liens relationnels établis, par le Medef, la Communauté d'Agglomération de Belfort, la Direction Départementale du Travail.

ARTICLE 3 : PUBLIC VISE

Peuvent bénéficier de la présente action et au titre des financements alloués par la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) sous couvert de la convention :

- Les demandeurs d'emploi résidant en zone rurale et dont l'accessibilité aux services publics depuis leur lieu de résidence est difficile (absence de transports en commun et ne possédant aucun véhicule)

- Les demandeurs d'emploi résidant dans une Zone Urbaine Sensible ou dans une zone bénéficiant d'un CUCS
- Les demandeurs d'emploi d'un niveau de qualification inférieur au niveau V,
- Les demandeurs d'emploi d'origine étrangère réelle ou supposée,
- Les demandeurs d'emploi âgés de moins de 26 ans sortis du système scolaire,
- Les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus (« seniors »),
- Les chômeurs de longue durée (CLD), soit à partir d'un an d'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- Les personnes reconnues Travailleurs Handicapés.
- Les demandeurs d'emploi jeunes ou adultes dont les diplômes :
 - font état d'une spécificité peu représentative du marché de l'emploi local,
 - sont difficilement valorisables sur le marché du travail local,
 - sont trop généraux face aux critères de recrutement des entreprises.

Toute exception à ce cadre devra être dûment motivée (à indiquer dans les fiches individuelles de l'accompagnement des personnes parrainées)

◆ **Le nombre minimum de demandeurs d'emploi qui sera parrainé pour l'année 2016 s'élèvera à :
20 personnes**

ARTICLE 4 : INDICATEURS DE RESULTATS AFFERENTS AU BILAN QUALITATIF DE L'ACTION

Les indicateurs retenus pour l'évaluation de la présente action sont les sorties sur l'emploi marchand et dans une moindre mesure l'accès à une formation qualifiante.

A cette fin sera notamment comptabilisé, conformément à la convention édictée par la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), le nombre de sorties en emploi durable :

- CDI
- CDD et mission intérimaire de plus de 6 mois
- Contrat aidé
- Contrat en alternance
- Création d'activité

et les secteurs d'activités afférents à la signature de ces contrats de travail.

La quantification de personnes orientées vers des formations qualifiantes sera également prise en compte. Toutefois cette sortie positive du dispositif ne pourra en aucun cas représenter un nombre important de sorties et devra nécessairement faire l'objet d'un argumentaire motivé par le demandeur d'emploi

ARTICLE 5 : DUREE DE L'ACTION

La présente convention prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

ARTICLE 6 : FINANCEMENT

Le coût total de l'action (Réseaux Parrainage 2016), objet de la présente convention s'élève à **7 000** euros.
Le premier versement d'un montant de **70 %** sera mandaté dès la signature de la présente convention, soit **4 900** euros.

Quant au deuxième versement, d'un montant de 30 % (21000 euros), il sera effectif en fin d'action sous réserve de la production du bilan de l'action et de la justification des dépenses telles que détaillées.

La Communauté d'Agglomération se libèrera du montant dû en application de la présente convention, par virement au compte

- N°72321440553 10807 00002 85
- ouvert au nom MEDEF Franche-Comté
- BPFCA BESANÇON CENTRE

Fait à Besançon le 7 Décembre 2015

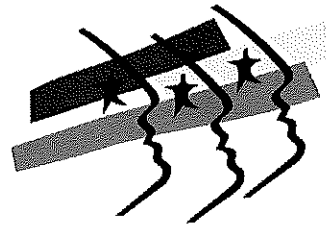
Pour la Communauté de Communes

Pour le MEDEF Franche Comté
Alexandre LACOMBE - Délégué Général

(Nom et qualité du signataire)

- 4 MARS 2016

Service Courrier



MEDEF
Franche-Comté

*Le réseau de parrainage
MEDEF*

Un accompagnement personnalisé par des bénévoles, pour faciliter l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi de personnes désireuses de s'insérer professionnellement.

Le réseau de parrainage MEDEF

- Préoccupé par les problèmes de l'**exclusion**, le service emploi du MEDEF DOUBS a initié une réflexion et a mis en place un **réseau de parrainage**, en lien avec les entreprises qui font partie de son environnement économique, de ses adhérents et des branches professionnelles (le BTP, l'agro-alimentaire, la propreté, l'industrie et la métallurgie, ...).
- Cette action est soutenue par **les services de l'ETAT (Direccte), les Fonds Sociaux Européens mais également 6 communautés de communes**, avec toujours la même volonté d'élus, soucieux de dynamiser leur bassin d'activité et d'apporter un service de proximité aux demandeurs d'emploi de leur territoire.
- ▶ Le principe est de **favoriser un dialogue entre le public des demandeurs d'emploi et les acteurs de "l'économie" locale soit les entreprises.**

EXISTENCE DE 9 RESEAUX en 2016 7 pour le Doubs et 1 pour le Jura

avec le concours de la DIRECCTE, du Fonds Social Européen
Et des Communautés de Communes

- ▶ A l'origine, en 1997, à Besançon avec le concours de la Direction Départementale du Travail, de la ville de Besançon, de l'ACSE,
- ▶ Depuis avril 2003 à Pontarlier, avec le concours de la Direction Départementale du Travail et de la ville de Pontarlier,
- ▶ En 2004, création des réseaux : Portes du Haut Doubs, Val Saint Vitois, Val de Morteau,
- ▶ Février 2008 : Communauté de Communes du Pays d'Ornans,
- ▶ Novembre 2009 : Communauté de Communes du Canton de Quingey,
- ▶ Avril 2011 : Communauté de Communes des Portes du Haut Jura - Champagnole

En projet en 2016

- ▶ Mars 2016 : Communauté d'agglomération de Belfort et de Delle
- ▶ Vesoul

Ce réseau de Parrainage est essentiellement constitué :

- de cadres et dirigeants d'entreprises, bénévoles, en activité ou retraités, issus de l'industrie du commerce, des services, de la santé que nous appelons « parrains et marraines »

Mais aussi :

- de l'appui pour son savoir-faire depuis 1997 de la cellule emploi du MEDEF Doubs qui compte 8 réseaux de parrainage à ce jour
- de l'implication de 37 parrains et marraines permanents sur l'ensemble des 8 réseaux existants

Ce réseau de Parrainage s'appuie sur une écoute favorable :

- ▶ D'un bon nombre de cadres et dirigeants d'entreprise toujours en activité, adhérents ou non,
- ▶ Du Pôle Emploi, des Missions Locales/Espaces Jeunes,
- ▶ De responsables d'agences de travail d'emploi,
- ▶ Des organismes de formations,
- ▶ Des branches professionnelles
- ▶ Des collectivités locales et territoriales,
- ▶ D'associations sensibles à la démarche d'apporter un soutien et un appui dans l'action (Elle Jura, Lions Club...),

Le public concerné

Toute personne "employable" manifestant le souhait de s'insérer dans la vie active

Public prioritaire :

- ▶ Chômeurs de longue durée,
- ▶ Travailleurs handicapés,
- ▶ Les demandeurs d'emploi « Seniors » ,
- ▶ Jeunes en fin d'études, diplômés ou non à la recherche de leur premier emploi ou sortis du cursus scolaire depuis plus de 2 ans,
- ▶ Salariés ayant perdu leur emploi suite à un événement (licenciement, changement de région) ,
- ▶ Personnes souhaitant renouer avec la vie professionnelle après une interruption volontaire ou non (ex. : femmes après arrêt pour charge de famille, suite à un divorce ...),
- ▶ Adultes à la sortie d'une formation qualifiante,
- ▶ Personnes percevant le RSA, l'ASS,
- ▶ Jeune en formation par l'apprentissage à la recherche d'une entreprise d'accueil ...

La mise en relation

Demandeur d'emploi / groupe de parrainage

Par quel canal ?

⇒ Le service emploi du MEDEF Franche Comté

Réception des candidatures «demandeurs d'emploi» via des prescripteurs qui peuvent être :

- ⇒ Les collectivités locales
- ⇒ Les organismes spécialisés dans l'insertion
- ⇒ Les missions locales/espace jeunes
- ⇒ Les maisons de quartier
- ⇒ Le PLIE
- ⇒ Les GSE
- ⇒ Les MDE
- ⇒ Le Pôle Emploi
- ⇒ La relation directe avec un membre du parrainage
 - ⇒ Le bouche à oreille...

Rôle du parrain

- ▶ **Apporter** au Demandeur d'Emploi une part de l'expérience acquise par le Parrain au cours de 40 ans de Vie Professionnelle,
- ▶ **Entendre et comprendre** les motivations du Demandeur d'Emploi,
- ▶ **Analyser** les attentes et **définir l'objectif professionnel** du Demandeur d'Emploi,
- ▶ **Avoir un langage concret, celui de l'entreprise**, face aux difficultés rencontrées par le Demandeur d'Emploi dans ses différentes démarches auprès des entreprises,
- ▶ **Orienter** si besoin les recherches en cours, permettre l'ouverture de nouvelles pistes,
- ▶ **Améliorer** les méthodes de recherche d'emploi (rigueur, efficacité, suivi...),
- ▶ **Aider** à la préparation pour l'**entretien d'embauche** par mise en situation réelle du candidat à travers des ateliers de simulation d'entretien d'embauche,
- ▶ **Mettre en relation demandeurs et employeurs** (carnet d'adresses, offres d'emploi de la part des entreprises adhérentes et partenaires),
- ▶ **Apporter un soutien psychologique** (dynamiser, donner confiance, encourager, valoriser),
- ▶ **Bannir la langue de bois** : « parler vrai ».

Fonctionnement *actuel* du groupe de parrainage

Animation du groupe MEDEF Franche Comté

- Appui d'une animatrice du Service Emploi
- Travail **collectif*** Parrains/demandeurs d'emploi
- Groupe restreint 4 à 6 personnes

*spécificité du réseau de parrainage du Medef

Pour le Demandeur d'emploi :

- Participation volontaire
- Implication personnelle
- Suivi régulier

Objectifs de l'action

- Recherche d'efficacité : l'embauche rapide de la personne
- Fonctionnement interactif : la problématique exposée par une personne intéressée l'ensemble des Parrains et les demandeurs d'emploi

Bilan de l'année 2015

Objectif DIRECCTE : 358 personnes financées

Objectif Comcom : 325 personnes financées

Objectif Atteint => au total : 366 personnes ont été accueillies et suivies en 2015

- > 336 pour le Doubs
- > 30 pour le Jura

Public CIBLE

189 Femmes / 177 Hommes

Issue en emploi durable : 31 %

(CDI, CDD ou MI > 6 mois, contrats aidés, contrat alternance, Création d'Entreprise)

- ▶ 53 CDI (14%)
- ▶ 42 CDD ou missions intérim > 6 mois (12 %)
- ▶ 12 Entrées en Formation
- ▶ 7 Créations d'activité

Issue positive : 44 % (toutes sorties sauf abandon et recherche d'emploi en cours)

- ▶ 53 CDI
- ▶ 42 CDD ou missions intérim > 6 mois
- ▶ 38 CDD ou missions intérim < 6 mois (11 %)
- ▶ 12 Entrées en Formation
- ▶ 7 Créations d'activité
- ▶ 10 Contrats aidés non marchand

Rencontres :
fréquences hebdomadaires secteur Doubs

- ▶ **BESANÇON** : Lundi matin, de 9h à 12h dans les locaux du MEDEF Franche Comté
- ▶ **MORTEAU*** : Lundi après-midi de 14h00 à 17h dans les locaux de la Mairie
- ▶ **CANTON DE QUINGEY** : Lundi après-midi de 14h30 à 17h à la Communauté de Communes du Canton de Quingey
- ▶ **PORTES DU HAUT DOUBS** : Mercredi matin de 9h à 12h dans les locaux de la maison des services de Valdahon ou de la mairie Vercel (en alternance une fois sur deux)
- ▶ **VAL SAINT VITOIS** : Jeudi matin de 9h à 12h, dans les locaux de la Communauté de Communes
- ▶ **ORNANS** : Jeudi après-midi de 14h30 à 17h, dans les locaux de la Mairie
- ▶ **PONTARLIER** : Vendredi matin de 9 h à 12h dans les locaux du Greta
- ▶ **CHAMPAGNOLE** : Jeudi matin de 9h30 à 12h à la communauté de commune du canton de Champagnole Porte du Jura

Dès accord :

- ▶ **BELFORT** : Mardi matin de 9h30 à 12h Salle l'Annexe de l'hôtel de Ville
- ▶ **DELLE** : Mardi après midi de 14h à 16h dans les locaux de la Communauté de Communes

* tous les 15 jours

**CONTACT SERVICE EMPLOI
MEDEF FRANCHE COMTE**

- ▶ **Colette PROST-LAZZARIS** - Responsable service emploi
Coordinatrice Doubs/Jura
Tél : 03 81 40 37 28
[✉ c.prost-lazzaris@medef-franche-comte.com](mailto:c.prost-lazzaris@medef-franche-comte.com)

- ▶ **Isabelle COUHULT** - Chargée de mission service emploi
Secteur Doubs
Tél : 03 81 40 37 29
[✉ i.couhault@medef-franche-comte.com](mailto:i.couhault@medef-franche-comte.com)

- **Service emploi - Christine MENICUCCI**
Tél : 03 81 40 37 32
[✉ service.emploi@medef-franche-comte.com](mailto:service.emploi@medef-franche-comte.com)

Merci pour votre attention